

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 15 septembre 2008 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du conseiller, monsieur Daniel Leblanc:

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

R 230-2008

PARTAGE DES QUOTES-PARTS - ACTIVITÉS SUPRALOCALES

Attendu qu'en vertu de l'article 12-2 a, du règlement 194-2003 de la MRC de Joliette, la municipalité de Crabtree et la ville de Joliette doivent s'entendre sur le partage de la contribution que doit verser la MRC de Joliette pour chacune des arénas pour la saison 2007-2008;

Attendu que le calcul effectué pour la saison 2007-2008 démontre un partage à 78% pour Joliette et 22% pour Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'accepter le partage de Joliette 78% et Crabtree 22% et de demander à la MRC que la somme résultant de ce calcul soit versée à la municipalité de Crabtree et que copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Joliette et à la ville de Joliette.

ADOPTÉ

R 231-2008

RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATS D'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE POUR CHRISTIAN GRAVEL

Attendu que Christian Gravel a obtenu les certifications P6a d'opérateur de réseau de distribution avec et sans désinfection et P6b de préposé à l'aqueduc;

Attendu que dans le cadre de son travail, il doit détenir ces certifications pour superviser le travail des employés qui ne détiennent pas cette certification;

Attendu que ces certifications doivent être renouvelées au 5 ans;

Attendu qu'un avis de renouvellement a été adressé à Christian Gravel pour ses certificats P6a et P6b;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu de défrayer les frais de renouvellement de certificats de Christian Gravel au montant de 100\$.

ADOPTÉ

R 232-2008

MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DU CHANTIER EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA 17^E RUE ET DE LA 2^E AVENUE

Attendu que suite à une entente pour les travaux de la 17^e rue et de la 2^e avenue, Laboratoire de Construction 2000 inc. offre de maintenir les mêmes prix unitaires contenus dans l'offre de service obtenue lors d'un

appel d'offre pour le projet de prolongement de la 5^e avenue en date du 21 mai 2008;

Attendu que le coût prévu de l'offre de service étant de moins de 25 000\$, il y a lieu de faire une entente de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de retenir les services de Laboratoire de Construction 2000 inc. selon les prix unitaires contenus dans le bordereau de soumission du contrôle qualitatif du chantier du 21 mai 2008 pour les travaux de la 17^e rue et de la 2^e avenue et que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2008-144.

ADOPTÉ

R 233-2008

**DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 2007-132 -
PROLONGEMENT 5^E AVENUE**

Attendu que le ministère des Affaires municipales a approuvé le règlement d'emprunt 2007-132 au montant de 740 675 \$;

Attendu qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité est autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt, et ce, sans autorisation du ministère des Affaires municipales, en attendant le financement permanent dudit règlement;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu que demande soit faite à la Caisse Populaire de Joliette (Centre de service de Crabtree) de prêter temporairement à la municipalité de Crabtree les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le règlement 2007-132, et ce, au fur et à mesure des besoins.

ADOPTÉ

R 234-2008

**PARTICIPATION AU JOUR DU SOUVENIR DE LA LÉGION ROYALE
CANADIENNE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser Gaétan Riopel ou un représentant de la municipalité, à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 9 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle au montant de 60 \$.

ADOPTÉ

R 235-2008

**RENOUVELLEMENT D'AHÉSION ET ACHAT DE BILLETS POUR
DÎNERS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2008-2009 au coût de 150\$ (taxes en sus); d'ajouter à notre adhésion un forfait de 10 dîners à 240 \$ (taxes incluses).

Que monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

236-2008

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN
VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les

comptes apparaissant à la liste du 15 septembre 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 41 105,98 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 237-2008

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 25 762,44 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 238-2008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON LANAUDIÈRE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ pour l'année 2009 à Moisson Lanaudière qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité des cuisines collectives La Bouffe du Bonheur.

ADOPTÉ

R 239-2008

AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE POUR LE BUDGET 2008

Attendu que le 17 décembre 2007 le Conseil adoptait la résolution R 345-2007 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2008;

Attendu la résolution R345-2007, décrétait une affectation de surplus de 293 826 \$ et d'autres revenus de cession d'actifs -autres pour un montant de 49 500\$;

Attendu que la cession d'actif-autres ne sera pas réalisable en 2008 et qu'il y a lieu d'affecter un montant additionnel de 49 500\$ du surplus libre;

Attendu que les crédits au surplus libre sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par André Picard, et unanimement résolu d'utiliser un montant de 49 500 \$, lequel montant représente la somme nette additionnelle à puiser au surplus libre pour financer le manque de revenu précité.

ADOPTÉ

R 240-2008

REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTION AU REER DE RAYMOND GAUTHIER

Attendu la résolution R 067-2008 adoptée le 18 février 2008, autorisant la signature d'une entente fixant les conditions d'indemnité de départ de Raymond Gauthier;

Attendu que l'article 3 de l'entente stipule que la municipalité versera à l'Employé, le 15 novembre 2008 un montant de 5 000 \$ sur présentation de preuve écrite démontrant que l'Employé a contribué dans un REER pour un montant équivalent;

Attendu que l'Employé a présenté une preuve de contribution au Fonds de solidarité FTQ en date du 6 août 2008;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de rembourser la cotisation au REER de l'Employé Raymond Gauthier pour un montant de 5 000 \$.

ADOPTÉ

R 241-2008

LAMPES DE RUE - REVITALISATION DE LA 8^E RUE

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter 3 lampes de rue sur le pont dans le projet de revitalisation de la 8^e rue;

Attendu que les poteaux en métal existants devront être coupés;

En conséquence il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de procéder à l'achat de trois nouvelles lampes pour un montant n'excédant pas 8 000\$, incluant les taxes et excluant l'installation et la coupe des poteaux;

Que le paiement soit fait à même les crédits disponibles dans le règlement d'emprunt 2008-147.

ADOPTÉ

R 242-2008

PRISES ÉLECTRIQUES POUR DÉCORATIONS SUR LE PONT ANTONIO-BARRETTE

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter des prises électriques sur le pont dans le projet de revitalisation de la 8^e rue;

Attendu que Serge Daigle, électricien, a soumis une offre de 2 200 \$ excluant les taxes, pour l'installation et la fourniture de prises électriques sur le pont destinées à alimenter des décorations de Noël;

En conséquence il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser les travaux pour l'installation de prises électriques sur le pont pour un montant de 2 200 \$ excluant les taxes;

Que le paiement soit fait à même les crédits disponibles dans le règlement d'emprunt 2008-147.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 22:10 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général